

# Jean GADREY

© Jean Gadrey pour Alternatives Economiques

« [Non à « l'État BNP » : pour une séparation de la Banque et de l'État !](#)  
[Faim et pauvreté dans le monde et ici : des graphiques commentés](#) »

## Les biens communs : une notion au service des projets de l'ESS ?

[les derniers articles](#) | [imprimer](#) | [envoyer à un ami](#)

Une très intéressante journée sur l'économie sociale et solidaire a été organisée à Lille le 21 novembre dernier, avec des chercheurs, des étudiants, des élus et des acteurs régionaux et nationaux de l'ESS. Une table ronde portait sur l'éventualité de mettre la notion de biens communs au service de l'ESS et de ses réflexions sur sa propre « utilité sociale ». Voici une version résumée de ce que j'ai raconté au cours de cette table ronde. On peut d'accéder au fichier pdf d'une version plus longue via ce lien : [versionlongue.pdf](#)

Je pense en effet que cette notion de biens communs, encore peu connue en dehors de certains réseaux militants, peut « servir » l'ESS, en me gardant toutefois d'en faire la panacée. Je m'appuierai essentiellement sur des travaux collectifs engagés dans cette région, le Nord Pas de Calais, depuis plusieurs années, avec des acteurs très divers, parmi lesquels des chercheurs, dont Laurent Cordonnier qui a eu un rôle important.

Ma courte présentation a deux parties. D'abord, les biens communs (I), puis l'ESS, l'utilité sociale et les biens communs (II).

### I. LES BIENS COMMUNS, essai de caractérisation en cinq points

1) Les biens communs désignent des qualités (j'insiste : on est dans une socio-économie de la qualité) de ressources ou patrimoines collectifs jugés fondamentaux, aujourd'hui et pour le futur (biens communs naturels, cultures populaires, connaissances...) et, par extension, des qualités sociétales et des droits universels car ce sont également des ressources collectives dont la qualité doit être gérée en commun (l'égalité des femmes et des hommes dans de nombreux domaines, la sécurité professionnelle des travailleurs, la santé publique...).

2) La qualification d'un enjeu comme bien commun n'a rien de naturel. Les biens communs sont des construits sociaux. Ils doivent être institués. Et c'est un combat, qui met en cause des régimes de propriété, d'appropriation et de responsabilité.

Les biens communs envisageables sont certes très hétérogènes et très nombreux à première vue. Mais leur mobilisation devient plus circonscrite et plus gérable dans des projets précis. Si par exemple on se pose la question, sur un territoire, de la conversion écologique et sociale de l'agriculture, ou de celle des logements, alors les acteurs concernés pourront aller plus vite à l'essentiel et identifier, après débat, un nombre limité de biens communs à préserver, instituer et gérer. Il en ira de même pour un projet associatif (partie II).

3) L'appellation de biens communs contient à la fois l'exigence d'intérêt commun, d'accessibilité pour tous, et l'idée que la gestion des biens communs est « commune », qu'elle passe par la coopération d'acteurs multiples. L'adjectif « public » tend à renvoyer à « pouvoirs publics ». L'adjectif « commun » renvoie à un pouvoir mis en commun. Voir l'annexe de la version longue de ce billet.

4) Les biens communs ne s'opposent pas aux biens privés. L'objectif par exemple d'une transition écologique et sociale bien menée devrait être non seulement de prendre soin de biens communs en tant que tels, comme la qualité de l'eau, de l'air, de la biodiversité ou de la protection sociale, mais surtout d'enrichir la production des biens privés en biens communs écologiques et sociaux via notamment des normes plus exigeantes (haute qualité sociale et environnementale).

Il s'agit même probablement de ce qui importe le plus pour l'emploi conçu comme un droit, autre bien commun. Car enrichir toutes les productions en biens communs, c'est-à-dire produire « plus propre, plus vert et plus social », exige en général plus de travail à quantités identiques que de prolonger les tendances productivistes actuelles, destructrices justement de biens communs.

5) Avec les biens communs comme qualités d'ordre collectif, on n'est plus dans une économie traditionnelle de « production », mais dans une économie du « prendre soin », y compris comme condition de la production de biens privés.

- PRENDRE SOIN DES PERSONNES et du travail ;
- PRENDRE SOIN DU LIEN SOCIAL et de droits universels ;
- PRENDRE SOIN DES CHOSES et des objets ;
- PRENDRE SOIN DE LA NATURE ;
- PRENDRE SOIN DE LA DÉMOCRATIE. C'est peut-être le premier des biens communs, ou le plus transversal.

### II. ESS, UTILITÉ SOCIALE ET BIENS COMMUNS

Je peux en venir à l'ESS et à la façon actuelle de réfléchir à ses propres projets en termes d'utilité sociale et écologique, des termes que je ne propose nullement d'abandonner, bien au contraire, on en a besoin, mais que l'on pourrait compléter et consolider.

L'utilité sociale d'une organisation de l'ESS désigne, au-delà d'objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, sa contribution à des objectifs collectifs (ou « bénéfiques collectifs ») tels que :

- la réduction des inégalités et de l'exclusion ;
- le renforcement de la solidarité, du global au local, et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, et la démocratie).

On peut y ajouter les qualités démocratiques du mode de fonctionnement interne des associations, lorsqu'elles sont respectées, car elles ont un certain potentiel de diffusion et d'attraction, surtout dans une période de crise profonde de la démocratie.

De toute évidence, les bénéfiques collectifs inclus dans la définition de l'utilité sociale ont beaucoup à voir avec des biens communs : c'est toute la collectivité concernée qui bénéficie de leur qualité, et c'est la délibération qui les institue comme bénéfiques collectifs reconnus.

Ce qui peut subsister de différence dans les faits réside dans cette caractéristique centrale des biens communs : ils sont gérés en commun, par la coopération de parties prenantes diverses. Est-ce toujours le cas des bénéfiques collectifs « produits » par les organisations de l'ESS ?

Dans les faits, il me semble que, dans l'état actuel des choses, certains de ces bénéfiques collectifs de l'ESS ressemblent plus à des biens publics classiques qu'à des biens communs (voir l'annexe de la version longue de ce texte). C'est en particulier le cas lorsque des organisations de l'ESS deviennent des sous-traitantes de l'action sociale publique, ce qui est légitime et produit des résultats collectifs appréciables, mais sans introduire nécessairement dans leur gestion interne et surtout externe un degré de coparticipation suffisant pour que l'on puisse parler de biens communs issus de la coopération. C'est aussi le cas lorsque les bénéficiaires d'actions associatives deviennent des « destinataires » ou des « publics » dont les capacités d'intervention autonome sont peu sollicitées.

Le fait de penser l'utilité sociale en termes de biens communs nous invite à renforcer, dans l'ESS elle-même, le modèle coopératif dont elle est issue, non seulement en interne, mais également en externe, en s'appuyant sur les capacités autonomes de ses parties prenantes à « coproduire » et cogérer cette utilité sociale. C'est déjà le cas dans une partie de l'ESS, mais, dans d'autres cas, c'est une stratégie en partie nouvelle de partage des responsabilités et donc du pouvoir de décision.

Cet article a été posté le Dimanche 24 novembre 2013 dans la catégorie [Les derniers articles](#). Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.

## 14 commentaires de “Les biens communs : une notion au service des projets de l'ESS ?”

1. *BA* dit :

[le 25 novembre 2013 à 12:22](#)

En Europe, il y a des nouvelles dépenses qui vont apparaître.

Ces nouvelles dépenses vont venir s'ajouter aux dépenses déjà existantes : nous allons vivre l'explosion des dépenses publiques.

En Europe, aucun Etat ne respectera la soi-disant “règle d'or”.

Croire à l'équilibre budgétaire des Etats européens, c'est croire au petit papa Noël.

Lundi 25 novembre 2013 :

La transition énergétique coûtera des centaines de milliards d'euros en Europe.

La transition énergétique nécessitera des centaines de milliards d'euros d'investissements pour l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne au cours des prochaines décennies, selon une étude publiée lundi par la grande-école HEC Paris et le cabinet de conseil Kurt Salmon.

Le constat est implacable : ce sont des centaines de milliards d'euros que nos pays vont devoir financer au cours des deux prochains décennies pour atteindre leurs objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre, souligne l'étude.

Les trois pays passés sous revue représentaient à eux seuls 40% de la consommation pétrolière de l'Union européenne en 2012. Ils ont chacun emprunté des trajectoires différentes pour réduire la dépendance de leur économie aux énergies fossiles émettrices de CO2.

La facture devrait être la plus élevée pour l'Allemagne, qui a engagé sa sortie du nucléaire et recherche un nouveau modèle de croissance économique en favorisant les énergies renouvelables.

Jusqu'à 400 milliards d'euros seront nécessaires d'ici à 2030 pour financer la transition, sans que l'impact sur l'emploi puisse être quantifié avec précision, estiment les auteurs de l'étude.

Cela correspond à un tiers de l'effort engagé pour la réunification de l'Allemagne et de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est (1300 milliards d'euros), soulignent-ils, évoquant notamment comme pistes de financement une augmentation des prix de gros de l'électricité et de la tonne de CO2.

La facture pourrait même atteindre 580 milliards d'euros en 2050.

[http://www.romandie.com/news/n/La\\_transition\\_energetique\\_coutera\\_des\\_centaines\\_de\\_milliards\\_d\\_euros\\_en\\_Europe\\_21251120131208.asp](http://www.romandie.com/news/n/La_transition_energetique_coutera_des_centaines_de_milliards_d_euros_en_Europe_21251120131208.asp)

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

2. *Maule* dit :

[le 25 novembre 2013 à 20:28](#)

Je conseille la lecture du fichier PDF. Il me sera utile pour expliquer la différence entre biens publics et communs, tâche assez ardue pour un prof.

J'imagine que les libéraux cherchent à transformer ces biens communs en ...biens propres à la consommation et surtout à la marchandisation?

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

3. *Michel Martin* dit :

[le 26 novembre 2013 à 14:01](#)

L'eau, un bien commun et une très belle reconquête locale en Inde:

<http://caplibre.over-blog.com/article-revolutions-120976730.html>

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

4. *BA* dit :

[le 28 novembre 2013 à 6:53](#)

Constructions Mécaniques de Normandie (CMN) :

Pour honorer la commande du Mozambique, soit 24 navires de pêche et 6 patrouilleurs militaires, les CMN viennent en effet de faire appel, dans le cadre de contrats de sous-traitance ou d'intérim, à de la main-d'oeuvre étrangère, roumaine et lituanienne.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/regions/b\\_normandie/0203149970216-a-cherbourg-le-made-in-france-a-l-accent-roumain-632648.php](http://www.lesechos.fr/economie-politique/regions/b_normandie/0203149970216-a-cherbourg-le-made-in-france-a-l-accent-roumain-632648.php)

Salaire minimum brut :

France : 1430 euros par mois.

Lituanie : 290 euros par mois.

Roumanie : 179 euros par mois.

L'Union européenne, c'est le dumping social.

L'Union européenne, c'est la course au salaire le plus bas.

L'Union européenne, c'est tirer les salaires vers le bas, toujours plus vers le bas.

L'Union européenne, c'est un suicide collectif.

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

5. *NICOLLE* dit :  
[le 28 novembre 2013 à 17:44](#)

Merci pour cet article.

le domaine public permet de caractériser le trajet d'un bien qui de privé (propriété d'un particulier, d'un auteur, d'une entreprise) devienne commun (propriété de tous), qui "tombé" (quelle disgrâce) dans le domaine public.

Il faut bien faire la différence entre

- les biens publics (propriété de l'état, administré par lui),
- les biens du domaine public qui sont des biens privés rendus au collectif,
- et les biens communs au sens propre qui ont toujours été collectifs mais qui peuvent faire l'objet d'appropriation (enclosure).

La notion de "domaine commun" permettrait d'ailleurs de réunir dans un même espace les biens du domaine public et les biens communs. Mais ce serait peut-être compliquer les choses.

De même que des biens privés peuvent passer dans le domaine public, de même tout en gardant leur caractère juridique de biens privés, ces derniers peuvent acquérir des qualités du bien commun. J'avais précédemment donné comme exemple les terrains privés situés dans des zones classées "Natura 2000". Ils ont ainsi un caractère hybride.

A cet égard on peut remarquer que la loi prévoit que la chose commune puisse faire l'objet d'une appropriation partielle (vous avez le droit de puiser un sceau d'eau dans une rivière et d'en disposer). Il est donc juste que la réciproque soit vraie, qu'un bien privé puisse faire l'objet d'une "collectivisation" partielle. C'est le sens des zones "Natura 2000".

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

6. *Tiki Elegehese* dit :  
[le 29 novembre 2013 à 7:52](#)

Les biens communs sont un Capital commun. Différent dans chaque pays. Il peut se caractériser par l'écart de production entre un producteur moyen dans une économie 1 et dans une économie 2. Par exemple entre un balayeur ou coiffeur en France et au Bangladesh. Ce capital commun sert aux producteurs et complète leurs propres capitaux (matériels et humains) et leur travail pour produire.

Le capital commun des citoyens français devrait donner lieu à un loyer payé par les utilisateurs aux co-propriétaires.

Et peut être qu'alors chaque citoyen, et pas que les lecteurs d'AE, feraient attention à sa bonne gestion et accumulation... ?

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

7. *Jean-Michel Masson* dit :  
[le 29 novembre 2013 à 9:20](#)

Retour aux fondamentaux: le sol cultivable ne devrait-il pas être remis largement dans les communs?

<https://jmlasson.wordpress.com/2012/06/23/esprit-des-communs/>

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

8. *Thierry Uso* dit :  
[le 29 novembre 2013 à 19:40](#)

Bonjour,

Il y a des conceptions différentes de ce que sont les biens communs et toute discussion sur les biens communs doit d'abord indiquer sur quelle conception elle s'appuie. C'est ce que fait Jean Gadrey dans sa tentative de caractérisation des biens communs. Mais il faut garder en tête que c'est une conception parmi d'autres. On peut ne pas l'adopter totalement (c'est mon cas) et cela a des conséquences sur les liens supposés avec l'ESS.

Je vais exposer la conception des biens communs que je partage avec un certain nombre de gens et je vais le faire en listant ce qui caractérise pour nous les biens communs.

– Les biens communs sont des constructions sociales

L'eau, la terre, la connaissance ne sont pas des biens communs par essence. C'est la société qui décide de les traiter comme tels et elle peut aussi choisir de les traiter comme des biens publics ou privés. Dans le jargon de Castoriadis, je dirais que l'auto-institution de la société crée à un moment donné un imaginaire bien commun, public ou privé. Sur ce point, nous sommes d'accord avec Jean Gadrey.

– Les biens communs n'ont pas de propriétaires mais des usagers

L'absence de propriétaire distingue les biens communs des biens publics ou privés. C'est absolument fondamental parce que cela implique que les biens communs ne relèvent pas du domaine économique. Ils ne sont pas un capital, ne sont pas produits, n'ont pas de valeur d'échange (prix). Il faut distinguer les biens communs des services qui y donnent accès et qui eux sont dans le domaine économique (ex:

l'eau bien commun vs le service de distribution d'eau potable). C'est un point de désaccord avec les socio-économistes. La partie la moins convaincante du livre d'Alinor Olstrom sur la gouvernance des biens communs est celle où elle traite justement des différentes formes de propriétés de ce qu'elle croit être des biens communs de la nature.

– La gouvernance des biens communs implique des droits et règles d'usage

C'est à la communauté des usagers d'établir ces droits et règles d'usage et à les faire respecter. Par exemple, le droit à l'eau dit que tout être vivant doit avoir accès à l'eau qui est indispensable à la vie mais les règles d'usage fixent des limites à cet accès. Les droits et règles vont dépendre du type de bien commun; ils peuvent être écrits mais pas toujours. Lorsque les premiers blancs ont débarqué sur le territoire géré comme un bien commun par les Achuars et qu'ils ont chassé, abattu des arbres, cherché de l'or dans les rivières, ils se sont retrouvés avec une flèche entre les deux omoplates.

– Tout n'a pas vocation à être traité comme bien commun

Ma paire de chaussette n'est pas un bien commun mais un bien privé. Les armes du chasseur Achuar ne sont pas un bien commun mais un bien privé. C'est parce qu'il en est propriétaire que le chasseur Achuar peut les donner, les échanger ou les prêter. Aucune des sociétés (notamment celles appelées à tort primitives) où les biens communs jouent ou ont joué un rôle important n'a éliminé les biens privés.

Il en découle que les biens communs sont distincts des services que ces services soient publics, privés, ou résultant de l'ESS. D'ailleurs, il nous faudrait utiliser le terme de communs plutôt que celui de biens communs; "bien" a un sens précis en économie politique lié à la propriété et à la marchandise.

A+

> [Nous signaler un contenu illicite](#)

9. [Jean GADREY](#) dit :  
[le 29 novembre 2013 à 20:36](#)

Merci pour ces contributions plurielles qui enrichissent nos connaissances ainsi mises en commun. Bien entendu, il n'existe aucune définition "officielle" des biens communs, heureusement...

> [Nous signaler un contenu illicite](#)

10. [NICOLLE](#) dit :  
[le 30 novembre 2013 à 23:06](#)

Thierry Uso écrit que "bien" a un sens précis en économie politique lié à la propriété et à la marchandise. En effet il faut bien distinguer le bien économique (chose produite par l'intervention de l'homme) et le bien juridique (chose ayant fait l'objet d'une appropriation totale ou partielle). Les ressources halieutiques dans leur ensemble n'ont pas été produites par l'homme. Elles n'appartiennent à personne au regard de la loi qui fixe simplement des règles d'appropriation partielle. Seule la pêche d'un chalutier constitue un bien juridique et un bien économique.

Donc en effet les biens communs sont appelés de façon impropre des "biens". Je préfère la notion de "domaine commun" ou de "chose commune".

En quoi la chose commune est une construction sociale ?

Selon Thierry Uso : "L'eau, la terre, la connaissance ne sont pas des biens communs par essence. C'est la société qui décide de les traiter comme tels et elle peut aussi choisir de les traiter comme des biens publics ou privés."

En réalité la société ne décide pas de traiter les biens soit en biens communs soit en biens privés. C'est une même "décision" qui crée la propriété privée et le bien commun.

C'est l'apparition de la propriété privée qui institue pour une même ressource ce qui n'est pas privatisé comme étant chose commune. Avant, le problème ne se pose pas et il n'y a pas de biens communs par essence en effet. Avant d'être imaginaire, l'institution des communs est d'ordre juridique.

" On en oublierait presque, pour autant, que le destin de toute chose n'est pas d'être appropriée et qu'il existe des choses qui ne sont pas sous-jacentes à des biens. Celles-là, au contraire de ceux-ci, sont demeurées dans « les entrailles de la communauté », habitées par un esprit de partage puisqu'elles sont affectées à une jouissance commune. Héritées du droit romain, le Code civil les a logées à l'article 714, qui reconnaît qu'il existe, dans l'angle mort de la propriété, « des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous »."

[http://www.lgdj.fr/popup\\_introduction.php?\\_Ouvrage=16601](http://www.lgdj.fr/popup_introduction.php?_Ouvrage=16601)

La chose commune n'existe que "dans l'angle mort" de la propriété privée. Hélas.

Les ressources halieutiques sont un bien commun (seule une appropriation partielle et mesurée est organisée) mais la surpêche supprime la ressource (les morues de 200 kg ont disparu, on ne pêche plus que des morues de 50 kg) et on a de fait affaire à une privatisation totale du domaine commun. Une privatisation de fait comme on parle en droit de société de fait.

Pour le domaine public la loi veille plus ou moins à empêcher la réappropriation privée : <http://www.lemondedudroit.fr/droit-a-entreprises/propriete-intellectuelle/137919.html>

Mais pour les "biens" qui sont restés dans "l'angle mort" de la propriété privée, il reste à construire les garde-fous juridiques sans laquelle on ne peut guère envisager de gouvernance des biens communs.

Je ne connais pas assez l'œuvre de Alinor Olstrom pour juger de ses "défauts".

En tout cas j'ai trouvé très intéressant l'article "Les pêcheurs meilleurs garants des ressources halieutiques - Elinor Ostrom contre Maria Damanaki". C'est ici : <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/les-pecheurs-meilleurs-garants-des.html>

> [Nous signaler un contenu illicite](#)

11. [nicco adrien](#) dit :  
[le 1 décembre 2013 à 19:16](#)

Les diverses contributions essaient de préciser le contenu des mots utilisés, ce qui est délicat, vu l'intrication des paramètres. Je pense utile de remarquer les points essentiels :

- les ressources naturelles, qu'on peut exploiter mais non reproduire (limitées pratiquement) : l'espace au sol, au sous sol, en altitude;
- ces espaces et leurs produits (aliments, vêtements, logement, matériaux; et puis les hommes et leurs capacités)...: ont pu être des biens naturels et devenir des biens possédés personnellement ou collectivement suivant l'évolution de la société humaine, ce qui dépend des moyens d'exploitation qui ont été trouvés utilisables;
- les moyens individuels de production et (ou) d'usage correspondent à des biens privés le plus souvent; avec des limites matérielles et sociales;
- les moyens importants nécessairement collectifs (entreprises ou coopératives) peuvent être "communs c'est-à-dire publics ou sociaux" ou "privés" avec des risques collectifs qui conduisent à des limites contrôlées socialement; la répartition du travail nécessaire et la répartition des résultats posent des problèmes de règles et de mécanismes de leur application : c'est tout le domaine du fonctionnement économique et des

diverses solutions dites "libérales" ou "socio-solidaires", combiné avec le fonctionnement socio-politique !

-les entreprises économiques actuelles sont toujours des producteurs intermédiaires et sont insérées dans un marché imparfaitement concurrentiel et efficace : les entreprises qui sont très importantes et qui peuvent présenter des risques pour la société (monopole ou écologie) doivent suivre une régulation en accord avec "la société".

Il me semble que toute activité sociale peut être exercée sous forme d'entreprise privée, ou coopérative, ou bénévole, avec une gestion comparable.

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

12. *NICOLLE* dit :

[le 4 décembre 2013 à 22:29](#)

bonjour,

j'ai un commentaire "coincé", en attente de validation depuis quelques jours...c'est peut-être du à sa longueur...

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

13. *Lauro* dit :

[le 11 janvier 2014 à 11:29](#)

SL 11/1/2014 LES COMMUNS

ESS est l'héritière du mouvement coopératif forme de lutte de la classe ouvrière contre le capitalisme au 19 et 20ème siècle courant utopiste, elle en est l'élargissement comme s'est élargie l'exploitation capitaliste à l'ensemble des activités humaines

Elle remet en cause le moteur de l'économie capitaliste l'exploitation du travail d'une communauté par une minorité et son mode de fonctionnement économique et politique chacun comptant également dans la direction du collectif

Il y a dans la pensée des communs une nostalgie d'un supposé état primitif de l'humanité

l'âge d'or la propriété la guerre n'y existant pas

Au contraire de l'ess la notion de Communs est a-historique, rétrograde dans la mesure où elle va à l'encontre du mouvement des forces productives et ignore les luttes sociales et les pouvoirs détenues par la classe de possédants et gouvernants, érigent les notions de marché et d'état comme des entités quasi métaphysiques alors que ce ne sont que constructions économiques et sociales passagères

Depuis que l'homme est apparu sur la terre il n'existe plus de nature « naturelle »

Le moteur de l'histoire humaine est cette capacité transformatrice de l'homme, son pouvoir créateur, qui s'est incarné d'une part dans le travail et l'accumulation de biens et d'une autre dans la connaissance (techniques et sciences), l'un et l'autre liés dans un mouvement ascendant en spirale, modelant la société et en en faisant craquer les formes pour mieux conquérir de nouveaux domaines

les ressources halieutiques ne sont biens communs que dans la mesure où l'appropriation de ses ressources, l'exploitation par la pêche, met en péril le profit à en tirer

Le juridique tend à institutionnaliser un état économique et politique existant mais instable car travaillé par des intérêts contradictoires

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

14. *Marion* dit :

[le 10 octobre 2015 à 13:54](#)

D'après vous, en quoi les biens communs (ou « communaux ») ont-ils à voir avec le tragique ?

Marion

[> Nous signaler un contenu illicite](#)

## Envoyer un commentaire

Nom (mention obligatoire)

Mail (votre mail ne sera pas publié sur le site) (mention obligatoire)

Site Internet

Votre commentaire

Envoyer le commentaire



[Accueil du blog](#)



**Jean Gadrey**

Jean Gadrey, né en 1943, est Professeur honoraire d'économie à l'Université Lille 1.

Il a publié au cours des dernières années : *Socio-économie des services* et (avec Florence Jany-Catrice) *Les nouveaux indicateurs de richesse* (La Découverte, coll. Repères).

S'y ajoutent *En finir avec les inégalités* (Mango, 2006) et, en 2010, *Adieu à la croissance* (Les petits matins/Alternatives économiques), réédité en 2012 avec une postface originale.

Il collabore régulièrement à *Alternatives économiques*.

### Vente en ligne



## • Catégories

- [Les derniers articles](#)

## • A lire aussi

- [Le site du Forum pour d'autres indicateurs de richesse \(FAIR\)](#)
- [Richesse, bien-être, progrès: comment refaire les comptes?](#)

## • Récentes publications d'Alternatives Economiques

- [Comment enrayer le réchauffement climatique](#)
- [L'Etat de la mondialisation 2010](#)
- [La responsabilité sociale des entreprises françaises](#)

## • Commentaires récents

- pascal dans [Le revenu universel n'est pas la réponse à une supposée "fin du travail" \(billet invité de Jean-Eric Hyafil\)](#)
- pascal dans [Le revenu universel n'est pas la réponse à une supposée "fin du travail" \(billet invité de Jean-Eric Hyafil\)](#)
- pascal dans [Le revenu universel n'est pas la réponse à une supposée "fin du travail" \(billet invité de Jean-Eric Hyafil\)](#)
- pascal dans [Le revenu universel n'est pas la réponse à une supposée "fin du travail" \(billet invité de Jean-Eric Hyafil\)](#)
- [Michel Martin](#) dans [Les bulles des sondages, le trappeur, l'indien et Macron](#)

## • Archives

- [février 2017](#)
- [janvier 2017](#)
- [décembre 2016](#)
- [novembre 2016](#)
- [octobre 2016](#)
- [septembre 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [mai 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)
- [juin 2015](#)
- [mai 2015](#)
- [avril 2015](#)
- [mars 2015](#)
- [février 2015](#)
- [janvier 2015](#)
- [décembre 2014](#)
- [novembre 2014](#)
- [octobre 2014](#)
- [septembre 2014](#)
- [août 2014](#)
- [juillet 2014](#)
- [juin 2014](#)
- [mai 2014](#)
- [avril 2014](#)
- [mars 2014](#)
- [février 2014](#)
- [janvier 2014](#)
- [décembre 2013](#)
- [novembre 2013](#)
- [octobre 2013](#)
- [septembre 2013](#)
- [août 2013](#)
- [juillet 2013](#)
- [juin 2013](#)
- [mai 2013](#)
- [avril 2013](#)
- [mars 2013](#)
- [février 2013](#)
- [janvier 2013](#)
- [décembre 2012](#)
- [novembre 2012](#)
- [octobre 2012](#)
- [septembre 2012](#)
- [août 2012](#)
- [juillet 2012](#)
- [juin 2012](#)
- [mai 2012](#)
- [avril 2012](#)
- [mars 2012](#)
- [février 2012](#)
- [janvier 2012](#)
- [décembre 2011](#)
- [novembre 2011](#)
- [octobre 2011](#)
- [septembre 2011](#)
- [août 2011](#)
- [juillet 2011](#)
- [juin 2011](#)
- [mai 2011](#)
- [avril 2011](#)
- [mars 2011](#)
- [février 2011](#)
- [janvier 2011](#)
- [décembre 2010](#)
- [novembre 2010](#)

- [octobre 2010](#)
- [septembre 2010](#)
- [juillet 2010](#)
- [juin 2010](#)
- [mai 2010](#)
- [avril 2010](#)
- [mars 2010](#)
- [février 2010](#)
- [janvier 2010](#)
- [décembre 2009](#)
- [novembre 2009](#)
- [octobre 2009](#)
- [septembre 2009](#)
- [août 2009](#)
- [juillet 2009](#)
- [juin 2009](#)
- [mai 2009](#)
- [avril 2009](#)
- [mars 2009](#)
- [février 2009](#)
- [janvier 2009](#)
- [décembre 2008](#)
- [novembre 2008](#)
- [octobre 2008](#)
- [septembre 2008](#)
- [juillet 2008](#)
- [juin 2008](#)
- [mai 2008](#)
- [avril 2008](#)
- [mars 2008](#)
- [février 2008](#)
- [janvier 2008](#)
- [décembre 2007](#)
- [novembre 2007](#)
- [octobre 2007](#)
- [septembre 2007](#)

•

novembre 2013

| L                     | Ma                 | Me                 | J  | V                  | S                 | D                     |
|-----------------------|--------------------|--------------------|----|--------------------|-------------------|-----------------------|
|                       |                    |                    | 1  | 2                  | 3                 |                       |
| 4                     | <a href="#">5</a>  | 6                  | 7  | 8                  | <a href="#">9</a> | 10                    |
| 11                    | <a href="#">12</a> | <a href="#">13</a> | 14 | 15                 | 16                | <a href="#">17</a>    |
| 18                    | 19                 | <a href="#">20</a> | 21 | <a href="#">22</a> | 23                | <a href="#">24</a>    |
| 25                    | 26                 | 27                 | 28 | <a href="#">29</a> | 30                |                       |
| <a href="#">« oct</a> |                    |                    |    |                    |                   | <a href="#">déc »</a> |

•

Recherche

© Jean GADREY pour Alternatives Economiques

Ce blog a été conçu avec [WordPress MU](#) pour le site <http://www.alternatives-economiques.fr/>.